

Une mention « exemplaire » pour Marsannay-la-Côte ?

La municipalité porte depuis quelques mois un projet d'éco-quartier qui pourrait voir le jour au sud de la commune.

L'urbanisation, à Marsannay-la-Côte, c'est une longue histoire, aussi mouvementée que polémique. Le dernier projet en date porte un espoir d'apaisement : c'est un projet municipal de l'équipe de 2008, désireuse de proposer une alternative à celui de la zone d'aménagement concerté En-Saint-Urbain, mise en attente jusqu'à fin 2009.

En juillet 2008, un comité consultatif, également appelé de pilotage, a été créé⁽¹⁾. Dès le

mois de septembre, une réflexion a été menée en direction d'un éco-quartier. Comme le souligne avec force le maire, Jean-François Gondellier : « Il ne faut pas construire pour aujourd'hui, ni même demain, mais voir Marsannay après-demain ! Ce qui compte, c'est de préparer l'avenir des générations futures. »

« Aujourd'hui, à Marsannay, le problème du parc résidentiel est qu'il manque de petits logements, qui sont pourtant idéaux pour les jeunes et les personnes âgées », ajoute encore le maire.

Dans cette perspective, la notion d'éco-quartier (lire hors-texte) prend toute sa dimension : construire et pérenniser un groupe d'habitations « selon les principes du développement durable, tout en préservant le patrimoine existant ».

Un patrimoine riche

Ce sont 150 à 200 logements qui sont imaginés prendre place au sud de Marsannay, « à l'entrée du Grand Dijon, un espace à intégrer entre ruralité et agglomération », maisons individuelles, appartements, immobilier privé et social.

Un projet de telle ampleur fait le pari de la démocratie participative : le comité de pilotage a soumis un premier questionnaire aux habitants, et un second est prévu d'ici quelques semaines ; un concours sera même bientôt lancé pour



Marsannay vu du ciel : sur la droite, à l'endroit pointé par la flèche, et jusqu'à la RN 74 (hors cadre) s'étend l'espace potentiel pour un éco-quartier (photo archives BP-LD)

trouver un nom au quartier.

La réflexion porte sur près de 26 hectares riches de patrimoine : « Il y a là des vignes, des puits naturels, des jardins et vergers, un bassin d'eau pluviale à assimiler » décrit Jean-François Gondellier. Il souhaite même pousser l'ambition jusqu'à participer au concours éco-quartier du ministère de l'Écologie pour décrocher la mention « exemplaire ».

A ce sujet, Emmanuel Bouillin, directeur du développement durable et de la qualité à la Semaad (Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise) en charge du dossier, précise qu'une telle mention permet « d'aller chercher la reconnaissance de notre travail à l'extérieur, la transversalité aux niveaux des expériences », et de

gagner en passant un peu d'argent.

Méthodologie

Il explique la démarche suivie : « Nous appliquons une nouvelle méthodologie en trois temps : d'abord la détermination des objectifs et cibles vis-à-vis de la biodiversité, puis les actions et performances à mettre en œuvre, et enfin les moyens à mobiliser — POS, PLU, documents administratifs. Pour Marsannay, dans un premier temps, nous avons 70 à 80 thématiques à étudier avec le comité de pilotage. Ce qui apparaît comme des contraintes sont pour nous des atouts. »

Ce travail de fond prend du temps : à raison d'une réunion mensuelle, un projet architectural précis devrait être dessi-

né d'ici fin 2009, mais sa réalisation prendra plusieurs années. Quant au coût, « il faut que ça s'équilibre » pour la commune, et Emmanuel Bouillin assure que « les spécialistes de l'environnement ne sont pas plus chers que les entreprises classiques pluridisciplinaires ».

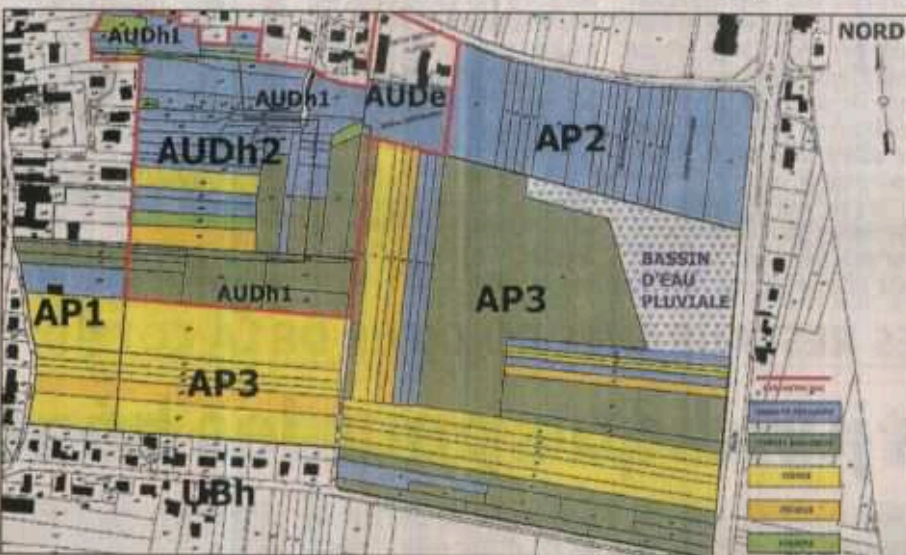
La fin de l'année sera déterminante quant au projet et à l'adhésion des habitants.

Mayalen GAUTHIER

(1) Le comité se compose de : dix conseillers municipaux — représentants de la majorité et de l'opposition — le président du syndicat des vignerons, le président de la Saint-Martin, le président de l'association Jardins et vergers, un représentant de la Semaad, le vice-président de l'association d'entrepreneurs Terra Ethica, et une habitante de Marsannay impliquée professionnellement dans le développement durable



Le maire, Jean-François Gondellier, défend ce dossier avec conviction



Au nord, la rue du Rocher, au sud, la rue du Choron. En bleu, les jardins familiaux, en jaune les vignes, en orange les friches, en vert les vergers, en gris les terres agricoles

Des critères précis

Selon le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, un éco-quartier coordonne dans une même dynamique les éléments suivants :

- la réponse à l'évolution démographique, dans un esprit d'équilibre social et intergénérationnel
- la création d'une ville vivante par la création d'emplois
- la promotion des « courtes distances », le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle
- des choix énergétiques raisonnés et le recours aux énergies renouvelables
- l'utilisation des techniques, matériaux et dispositifs propres à l'éco-aménagement et l'éco-construction
- la création de systèmes alternatifs d'assainissement et de gestion des eaux pluviales
- une intégration de la prévention des risques et de la lutte contre les nuisances
- la protection des paysages
- une gouvernance renouvelée avec la participation, l'information et la formation des différents acteurs.